

VÉRONIQUE DOMINGUEZ-GUILLAUME
ET ÉLISABETH GAUCHER-RÉMOND (DIR.)

EXPÉRIENCES CRITIQUES

Approche historiographique
de quelques objets littéraires médiévaux





EXPÉRIENCES CRITIQUES

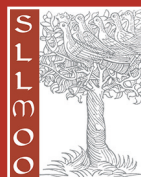
Approche historiographique de quelques objets littéraires médiévaux

Quelle est la place des études littéraires médiévales dans un contexte scientifique où, des Annales à la *microstoria*, les sciences humaines apportent un éclairage sans cesse renouvelé aux savoirs qu'elles constituent ?

Devenu académique, le savoir sur les textes littéraires médiévaux a été soumis à un examen où bien souvent, l'histoire littéraire leur a attribué une place aussi restreinte que discutée. L'ouvrage évoque quelques-uns des critères qui ont déterminé cette histoire particulière, une histoire de la critique où se sont succédés engouements et rejets. Existe-t-il une « New Philology » ? Le roman du XIII^e siècle est-il réaliste ? Dans un premier temps sont étudiés quelques débats, ainsi que des notions formelles comme celles de motif, d'art poétique ou de genre, et enfin la question des relations entre l'homme et l'œuvre : quel fut le rôle de tous ces éléments dans le classement, l'évaluation et l'appréciation des textes littéraires médiévaux ? Dans un second temps, des études de cas explorent le fonctionnement de ces outils critiques dans deux domaines : le roman arthurien et la lyrique.

Loin d'en faire le procès, les contributions éclairent les pouvoirs exercés par les gestes critiques successifs sur les objets littéraires médiévaux. Et des premiers jugements étudiés à l'engagement de chaque contributeur, c'est une histoire vive qui s'écrit, la pluralité des démarches s'accompagnant de surprises et de créations.

Illustration : Maurice Lalau, illustration du *Roman de Tristan et Iseut renouvelé* par Joseph Bédier, Paris, H. Piazza et Cie, [1909], planche X, « Toute la nuit, traversant pour la dernière fois les bois aimés, ils cheminèrent sans parole » © Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne



ISBN : 979-10-231-3262-5

<https://sup.sorbonne-universite.fr>

EXPÉRIENCES CRITIQUES



Cultures et civilisations médiévales
collection dirigée par Jacques Verger et Dominique Boutet

Dernières parutions

Le Manuscrit unique. Une singularité plurielle
Élodie Burle-Errecade & Valérie Gontero-Lauze (dir.)

Le Rayonnement de la cour des premiers Valois à l'époque d'Eustache Deschamps
Miren Lacassagne (dir.)

Ambedeus. Une forme de la relation à l'autre au Moyen Âge
Cécile Becchia, Marion Chaigne-Legouy et Lætitia Tabard (dir.)

Épistolaire politique. II. Authentiques et autographes
Bruno Dumézil & Laurent Vissière (dir.)

Imja et name. Aux sources de l'anthropologie germanique, anglo-saxonne et slave
Olga Khallieva Boiché

Lire en extraits. Lecture et production des textes de l'Antiquité à la fin du Moyen Âge
Sébastien Morlet (dir.)

Savoirs et fiction au Moyen Âge et à la Renaissance
Dominique Boutet & Joëlle Ducos (dir.)

Épistolaire politique. I. Gouverner par les lettres
Bruno Dumézil & Laurent Vissière (dir.)

Prédication et propagande au temps d'Édouard III Plantagenêt
Catherine Royer-Hemet

Intus et foris. Une catégorie de la pensée médiévale ?
Manuel Guay, Marie-Pascale Halary & Patrick Moran (dir.)

Wenceslas de Bohême. Un prince au carrefour de l'Europe
Jana Fantysová-Matějková

L'Enluminure et le sacré. Irlande et Grande Bretagne, VII^e-VIII^e siècles
Dominique Barbet-Massin

Les Usages de la servitude. Seigneurs et paysans dans le royaume de Bourgogne
(VI^e-XV^e siècle)
Nicolas Carrier

Rerum gestarum scriptor. Histoire et historiographie au Moyen Âge. Mélanges Michel Sot
Magali Coumert, Marie-Céline Isaïa, Klaus Krönert & Sumi Shimahara (dir.)

Hommes, cultures et sociétés à la fin du Moyen Âge.
Liber discipulorum en l'honneur de Philippe Contamine
Patrick Gilli & Jacques Paviot (dir.)

Véronique Dominguez-Guillaume
et Élisabeth Gaucher-Rémond (dir.)

Expériences critiques

Approche historiographique
de quelques objets littéraires médiévaux

Ouvrage publié avec le concours de Sorbonne Université

Sorbonne Université Presses est un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Sorbonne Université Presses, 2019, 2023
ISBN de l'édition papier : 979-10-231-0598-8

Mise en page 3d2s/Emmanuel Marc Dubois (Paris/Issigeac)
d'après le graphisme de Patrick Van Dieren

SUP
Maison de la Recherche
Sorbonne Université
28, rue Serpente
75006 Paris

sup@sorbonne-universite.fr

<http://sup.paris-sorbonne.fr>

tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

PREMIÈRE PARTIE

Historiographie : théories et notions

Reconsidérer l'homme et l'œuvre

LE *JE* DES TROUVÈRES
ET LES INTERPRÉTATIONS BIOGRAPHIQUES :
LES EXEMPLES CONTRASTÉS
DE GACE BRULÉ ET THIBAUT DE CHAMPAGNE

Marie-Geneviève Grossel

Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis – CALHISTE

Le conte [Thibaut] regarda la royne qui tant estoit sage et tant belle que de la grant biauté d'elle, il fu tout esbahi. Si ly respondi : « Par ma foy, ma dame, mon cuer et mon cors et toute ma terre est en vostre commandement, ne n'est riens qui vous peust plaire que je ne feisse volentiers ; ne jamais, se Dieu plaist, contre vous ne contre les vos je n'irai. » D'ilec se parti tout pensis et ly venoit souvent en remembrance du dous regard la royne et de sa belle contenance ; lors si entroit en son cuer une pensee douce et amoureuse. Mais quant il ly souvenoit qu'elle estoit si haute dame, de si bonne vie et de si nete qu'il n'en pourroit ja joïr, si muoit sa douce pensee amoureuse en grant tristesse.

Et pour ce que parfondes pensees engendrent melancolie, ly fu il loé d'aucuns sages hommes qu'il s'estudiasit en biax sons de vielle et en doux chans delitables. Si fist entre luy et Gace Brulé les plus belles chansons et les plus delitables et melodieuses qui onques fussent oïes en chançons ne en vielle; et les fist escripre en sa sale a Provins et en celle de Troyes et sont appellees « Les Chansons au roy de Navarre »¹.

Ces lignes magnifiques méritent de figurer en exergue à toute recherche sur les trouvères : elles pointent de façon précise la tentation de lire dans les chansons l'évocation sincère d'un sentiment éprouvé – une démarche unanimement rejetée aujourd'hui comme trace d'un romantisme quelque peu naïf. Le moine, en son officine sandyonisienne, panégyriste de la lignée royale, semble nous suggérer ironiquement que la tentation romantique est plus ancienne qu'on pourrait le croire. Il vaut pourtant de se pencher sur l'affirmation inscrite dans les *Grandes Chroniques de France* : certes, comment ne pas y voir une propagande en pleine activité, récupérant pour la cause royale un trouvère mort depuis plus

1 Jules Viard, *Les Grandes Chroniques de France*, Paris, Champion, coll. « Société de l'histoire de France », 1932, p. 67-68.

de vingt ans et dont les relations avec la couronne avaient été assez houleuses ? À l'heure où disparaît saint Louis, la cour royale va s'ouvrir à la littérature, fût-elle aussi profane que la chanson d'amour. On voit avec plaisir le moine avouer ici son goût pour le poète défunt : les termes choisis le sont avec un soin extrême, ils proviennent des chansons de Thibaut ; on aura reconnu « esbahi », la formule « mon cuer et mon cors », mais subtilement variée quand « et toute ma terre » remplace « et toute ma pensée », la rime attendue « contenance » / « remembrance », l'image enfin du poète, s'abîmant en son « oubli », symbole de cet art, comme l'a si bien dramatisé le personnage de Lancelot.

L'ambiguïté d'un texte qui, sans la moindre confidence, ne cesse de proclamer sa sincérité est donc ici niée au profit d'une conviction feinte que le *moi* du poète et le *je* du chant se confondent. Et le vieux chroniqueur nous est un témoin précieux de ce que peut une propagande, mais non moins une théorie, lorsque le sujet devient objet, identifié à ce qu'il a composé.

138

De Thibaut de Champagne, nous savons tout, ou presque. Inscrite dans les faits d'une époque bien documentée, l'œuvre du trouvère n'a pas beaucoup de chances d'échapper à des explications tout extérieures qui prétendent l'éclairer, tel le caractère versatile qui lui est imputé ou son incapacité à se montrer meneur d'hommes – remarques qui accompagnent régulièrement les commentaires de ses chansons de croisade –, ou encore son rang qui lui permettrait une certaine hauteur dans la stratégie amoureuse, en grand seigneur qui connaît le poids réel de sa puissance.

L'autre mérite du chroniqueur royal est le rapprochement qu'il opère avec l'œuvre de Gace Brulé. Car de Gace Brulé, à l'inverse de Thibaut, nous ne savons rien, ou presque. L'art austère dont il s'est fait le maître n'est pas d'une grande aide pour nous guider. Or c'est presque toujours lorsque les critiques se penchent sur Gace Brulé que les fameuses assertions du moine de Saint-Denis sont citées. Assurément, Gace n'est pas présenté comme le prisonnier de sa passion pour une reine déjà mûre. L'œuvre de Gace n'est cependant pas moins utilisée par les historiens et les historiens de la littérature : en grappillant dans ses vers les quelques maigres affirmations utilisables, en fondant sur ses envois toute une chronologie, on a fini par faire des chansons de ce petit seigneur à l'existence obscure les fondements de tout chapitre de manuel sur l'art des trouvères ; on ne sait donc rien, mais on est sûr qu'il a été l'un des premiers, l'un des plus grands, le modèle inégalable et d'ailleurs vite secrètement décrié. La vie du comte-roi sert d'introduction à la « Fine Amor » ; les renseignements sur Gace nous permettent de situer chronologiquement le « trouver » en langue d'oïl. C'est ce paradoxe, déjà manifeste dans le texte des *Grandes Chroniques*, que je vais tenter de mieux cerner.

En réalité, à force de scruter chartes et documents, on a fini par constituer un petit dossier sur le trouvère. En voici un bref récapitulatif, derrière les avis autorisés de Paul Guilhaumez, Robert Fawtier, Petersen Dyggve et John Baldwin, dans l'ordre des études parues.

C'est bien du texte des chansons que l'on part pour avoir une idée des origines de Gace. Certains trouvères, en effet, proclament leur identité, tels les seigneurs de Craon². Pour d'autres, ce sont les envois qui nous renseignent, comme Thibaut, envoyant sa chanson saluer « nostre gent de Champagne³ » ou se disant prêt à échanger sa comté contre une nuit auprès de certaine demoiselle dont il brigua en vain la main⁴. Pour Gace, c'est dans l'*incipit* d'une chanson que l'information nous est transmise :

Les oiseillons de mon païs
 Ait oïen en Bretagne.
 A lor chant m'est il bien avis
 Q'en la douce Champagne
 Les oï jadis⁵...

On a pris ces vers comme base pour faire de notre trouvère un champenois même si la première preuve historique de l'existence du trouvère nous l'a découvert fieffé où on ne l'attendait pas, sur les confins du Perche et du Druguesin⁶.

En seigneur qu'il est, il appose son sceau au bas d'une charte qui le voit doter la commanderie templière de Villedieu de deux arpents de terre échangés contre une rente de trois setiers de blé offerts par l'un des serfs de Gace. Il y évoque ses héritiers, mais ne les nomme pas. Ne seraient-ils pas encore nés ? Nous sommes en 1212... Mais restons prudents.

La deuxième découverte n'encourageait pas davantage les partisans de la patrie champenoise du poète. Il s'agit d'une quittance indiquant qu'entre décembre 1212 et février 1213, « Gatho Bruslez » a reçu en don à Mantes-la-Jolie la somme de 10 *lb* de la part du futur Louis VIII⁷. Il semble clair que Gace

2 *Les Chansons attribuées aux seigneurs de Craon*, éd. Arthur Långfors, Mémoires de la Société néophilologique d'Helsingfors, Helsingfors, Impr. centrale, 1917, n°II, exorde.

3 *Les Chansons de Thibaut de Champagne, roi de Navarre*, éd. Axel Wallensköld, Paris, Champion, coll. « Publications de la Société des anciens textes français », 1925, n°V, envoi VIII.

4 *Ibid.*, n°L, envoi V.

5 *Gace Brulé, trouvère champenois. Édition des chansons et étude historique*, éd. Holger Petersen Dyggve, Helsinki, Impr. de la Société de littérature finnoise, 1951, n°I, exorde.

6 Charles Metais, *Les Templiers en Eure-et-Loir. Histoire et cartulaire*, Whitefish [Mont.], Kessinger Legacy Reprints, 2010, charte provenant de la Villedieu-en-Druguesin, n°LIX, p. 71.

7 Robert Fawtier, « Thibaut de Champagne et Gace Brulé », *Romania*, 59, 1933, p. 83-92.

est venu chanter à la petite cour qu'entretenait autour de lui le couple royal ; Blanche de Castille en était sans doute l'âme, si l'on considère la brillante cour de Castille dont elle venait et la suite de la courte vie de Louis VIII.

La troisième découverte, la plus récente, est due à John Baldwin qui a relevé dans les comptes de Philippe Auguste, entre 1205 et 1212, la présence de Gace Brulé auquel le roi avait accordé un fief-rente de 24 *lb*⁸. John Baldwin ajoute que dans la série suivante, qui va jusqu'à 1220, Gace n'a pas été barré, ce qui laisse entendre qu'il était probablement encore vivant.

Enfin Eleanor Roach a édité un fragment de texte qui est une tenson entre deux seigneurs dont l'un est appelé par l'autre « Brulez ami »⁹ : la médiéviste identifie à Gace ce partisan de la cause royale, en des circonstances qui sont celles de la bataille de Bouvines, 1214 donc.

L'origine champenoise de Gace continue ainsi de reposer sur la confiance accordée à ce que ses vers laissent entendre d'une façon très implicite. Heureusement, on trouve aussi, dans l'envoi d'une chanson, un autre renseignement, que le poète nous concède de la même façon très allusive :

Bochart, ce me fait pensant
Que n'est pas dou mal grevee
Dont je sopir a Nanteuil¹⁰.

Il ne restait dès lors qu'à chercher les Nanteuil champenois. On en compte huit. On sait que Petersen Dyggve, chercheur inlassable, avait tracé un parallélogramme englobant tous les lieux où Gace cite un ami et situé le Nanteuil recherché au plus près, il s'avéra que c'était Nanteuilles-Meaux¹¹.

Il faut reconnaître qu'ici Petersen Dyggve semble être tombé juste. En effet, les documents féodaux de la Champagne présentent quatre seigneurs¹² surnommés « Brullé » / « Bruslez »¹³ : Bovo Bruslez, témoin dans un acte de 1165 ; Henricus et Hugo Brullé, dans les *Rôles* de 1172, sans aucun détail si ce n'est qu'ils se

8 John Baldwin, « The Image of the Jongleur in northern France around 1200 », *Speculum*, 72, 1997/3, p. 635-663.

9 Eleanor Roach, « *Bruslez amis* and the battle of Bouvines », *Zeitschrift für romanische Philologie*, 95, 1979, p. 21-37.

10 *Gace Brulé, trouvère champenois*, éd. cit., n°LXII, envoi VII.

11 *Ibid.*, p. 13-15.

12 Voir les annexes au présent article, document 1.

13 Pour Petersen Dyggve, le surnom *Brullé* renvoie aux armes de ces petits seigneurs. L'écu de Gace se voit sur la vignette ouvrant ses chansons dans le ms. Vatic. Reine Christine 1490 : « *burelé de gueules et d'argent de huit pièces* » (*Gace Brulé, trouvère champenois*, éd. cit., p. 12). Cependant le terme *burelé* semble réservé aux armes dont le nombre de pièces ne saurait être inférieur à dix ; en dessous de dix, on emploie *fascé*, en raison de l'épaisseur de la « fasce », que la multiplication des pièces ne permet plus.

trouvent dans une liste de vassaux du Provinois ; et Robert Brulez en 1274, pour sa part fieffé à Bézu, près de Château-Thierry. Aucun Gace, donc.

La piste « Brulé » restant peu satisfaisante, on peut aussi orienter l'enquête du côté du prénom¹⁴. Par chance, les documents champenois n'indiquent que peu de seigneurs prénommés Gace (Vaço/Gaço/Waşço), parmi lesquels un seul se trouve en relation avec un lieu nommé Nanteuil : c'est Vaço de Trie (-le-Port). On trouve un Gace de Trie *ca.* 1172 et un autre, *ca.* 1250. Il s'agit donc d'une lignée où le prénom se transmet ; enfin, en 1265, est cité « Petrus de Trie, fils feu Gace ». Ce Pierre est possessionné à Trie « et à Nanteuil (-les-Meaux) ». Ici les hypothèses, non pas la certitude, se renforcent nettement.

Mais si les vers peuvent parfois donner un renseignement, cela n'implique nullement qu'ils soient confidence. Il est en effet singulier de constater qu'historiquement le poète Gace n'a existé que durant ses vieux jours, entre 1205 et 1214-1220. Car le « Vaço de Trie » de 1172, « lige » et probablement majeur, a dû naître *ca.* 1150-1155. Un trouvère ne serait-il pas doté d'un bel aplomb en venant chanter ses amours devant Blanche de Castille alors qu'il frise les soixante-trois ans ? On ne retrouve guère, ici, la *convenance* dont Dragonetti a démontré l'importance essentielle dans le Grand Chant. Ce n'est probablement pas ce Gace, mais sans doute son fils, si l'on admet l'identification, qui serait le chanteur. Ce second Gace ne peut être né avant 1170-1175, d'autant que « Vaço de Trie », en 1172, semble bien le cadet de celui qui le précède immédiatement dans la liste, « Bertolomeus », qui n'est pas présenté comme le père de Gace, mais comme seigneur du fief de Trie. Durant le XIII^e siècle, la famille de Trie (-le-Port) semble s'enrichir, au rebours de bien d'autres. Le nombre de lieux où un Gace de Trie (Gace Brulé ?) est fieffé semble corroborer cette relative aisance. Le trouvère aux accents tragiques aurait ainsi coïncidé avec un seigneur capable de gérer rondement ses affaires.

Mais ces pistes, où il faut s'engager précautionneusement, rendent dans le même temps caduque l'interprétation historique d'autres vers. En effet, l'importance de la date de naissance de Gace tient au fait que, si on la fait remonter haut, on interprétera les vers suivants :

Més en Bretagne m'a loié
Li cuens, cui j'aing tot mon aé,
Et s'il m'a bon conseil doné,
Ce verrai je prochainement¹⁵.

14 Voir les annexes au présent article, document 3.

15 *Gace Brulé, trouvère champenois*, éd. cit., n° XI, envoi VI.

comme une relation entre Gace et un comte de Bretagne, ce qui est déjà tirer à soi le texte qui n'affirme rien de tel. Puis, grâce à d'autres envois :

Ci puet ma chançon definer
D'Amours qui si m'a essayé.
Le conte Joiffroi ai proié
Que laist envie de fausser.
Mort seriom par son péchié¹⁶.

et

Li quens Giefrois, qui me doit conseilher,
Dit qu'il n'est pas amis entierement
Qui nulle fois pense a amors lessier¹⁷.

142

on additionnera le comte « en » Bretagne et le comte Geoffroi pour obtenir Geoffroi de Plantagenêt. Gace devient alors un trouvère très ancien (Geoffroi Plantagenêt est mort en 1186), et un féal des troubadours, Plantagenêt oblige. Pourtant Pierre Mauclerc prend le titre de comte de Bretagne en 1213, époque où Gace chante encore à Mantes ; et, fieffé près du Perche, le trouvère pourrait fort bien évoquer ici Geoffroi du Perche, lié aux Thibaudiens, qui mourut en 1202.

Or si Petersen Dyggve avait des intuitions remarquables, il lui arrive de tirer des conclusions un peu rapides des chansons. Ainsi, lisant la répartie fielleusement ironique de la dame à son soupirant :

Car, quant g'i veul muelz parler
Et a li merci crier,
Lors me dist par contralie :
« Cant ireis vos outre mer ? » (RS 1232 LV¹⁸)

il en tire ce raisonnement : *si* la dame lui dit cela, *c'est qu'* une croisade est proche ; *puisque* Gace est né vers 1150 (toujours Geoffroi de Plantagenêt...), *c'est donc* la troisième croisade et voilà la chanson datée avec une belle exactitude de 1189¹⁹.

Loin de moi l'idée de me moquer de la patiente érudition de Dyggve ! Nous lui devons beaucoup, mais aussi de savoir respecter la modestie avec laquelle il présentait ce qu'il désignait lui-même comme des hypothèses. S'il est assez passionnant de poursuivre dans les documents historiques les traces de l'existence réelle d'un trouvère, il faut admettre, et c'est particulièrement

16 *Ibid.*, n°XVI, envoi VII.

17 *Ibid.*, n°LIV, envoi VI.

18 *Ibid.*, n°LXV, v. 18-21.

19 *Ibid.*, introduction, p. 22 et p. 97-98.

vrai pour Gace Brulé, que fonder sur les thèmes et les motifs déployés dans le chant une sorte de témoignage véridique de ce que fut l'homme est à la fois une impossibilité et une erreur. Les allusions à des personnages ayant vraiment existé, que nous dispensent avec parcimonie les chansons dans leurs envois, nous échappent lorsqu'elles renvoient au quotidien des contemporains de la chanson. Les envois sont plus riches d'indications s'ils donnent le nom d'un autre trouvère. On peut alors entrevoir le milieu littéraire où les chansons s'échangeaient et se discutaient en se citant. La prudence reste de mise, car, pour un trouvère aussi universellement admiré que le fut Gace, les chansons sont plus mobiles que les hommes et peuvent leur survivre longtemps, ce qui rend particulièrement délicat l'établissement d'une filiation et, plus encore, de relations entre des poètes géographiquement ou chronologiquement distants.

La chanson est largement autobiographique, pourrait-on dire, puisqu'elle est autoréférentielle, mais le *je* qui s'y dessine, s'il est réellement à nul autre pareil, n'a d'existence que lyrique, à l'intérieur de la clôture enchantée où le choix entre les mots, entre les motifs obligés, entre les sonorités, entre les compas est la seule marque personnelle. Plus que tout autre, Gace en est le représentant parfait. Et c'est la raison pour laquelle tant que vécut en terre d'oïl le Grand Chant, il fut considéré comme un miroir et une somme. L'expression de l'amour du *je* de Gace pour le *elle* de sa Dame est ainsi la seule réalité que doit prendre en compte une étude de la poétique du trouvère.

THIBAUT DE CHAMPAGNE

Au rebours de Gace, Thibaut de Champagne a glissé dans ses vers un certain nombre d'allusions à ce que l'on peut penser avoir été son existence. Il est probable aussi que le poète, subtil et retors, utilise des événements personnels que son public connaît, pour les transformer dès lors qu'il les insère dans l'agencement rhétorique de sa chanson. Ces détails deviennent ainsi des motifs au même titre que les autres, que nous nommons *topoi*. Le cas de Thibaut est différent de celui de Gace pour des raisons qu'on appellera, par commodité, génériques. Gace n'a écrit que des chansons ou « sons » d'amour. Le manuscrit *j* lui prête bien une chanson pieuse, mais plus près de Gace, l'anonyme contrefacteur de RS 425 nous donnait une autre vérité :

Or me regart et voi trop bestorné
 Tout le siecle, ceus que fole amor maine.
 Je le vos di por Gace le Brullé :
 Assez chanta dont Dex ne li set gré.

Trestuit si chant sont de la fleur d'esté
 Ou de vert bois ou de ru de fontaine,
 Ou d'aucune a qui Dieus a presté
 En cest siecle un pou de biauté vaine.
 Bon sont si chant, por c'en ai g'enprunté.
 Més sachiés bien c'une autre amor me maine :
 C'est de la mere au Roi de vérité
 Qui tout cria et yver et esté²⁰.

144

Thibaut, en revanche, a composé des jeux-partis, des tensons, un serventois religieux, des chansons de croisade, des chansons pieuses, dont un lai. De tous ces chants, certains semblent être étrangers à toute lecture biographique. On ne se pose guère la question de la sincérité du poète pieux, qui compose pourtant sur un clavier topique tout aussi fixe que le poète qui chante l'amour. On estime qu'il s'agit là d'un véritable travail de subversion, les *topoi* du grand chant profane étant repris pour être orientés vers un autre ordre d'idées. On se réfère aux affirmations où s'illustre Bernard de Clairvaux, selon lequel il y a non différence essentielle, mais hiérarchie entre les sortes d'amour, conceptions que partageaient les hommes de ce temps ; on peut aussi postuler, outre l'idéologie, une sorte de jeu-parti, entre les clercs qui proclament que c'est dans l'amour de Dieu que se fonde le dire sur l'amour humain, et les poètes qui détachent les deux sentiments pour laisser entendre que leur formulation profane est autoréférentielle. Nous restons dans le domaine de la parole. Ainsi s'explique l'ambiguïté qui sert de fondement rhétorique au personnage de la dame : les mêmes termes, les mêmes *topoi* servent chez Thibaut, comme l'a montré Christopher Callahan²¹, pour décrire la dame aimée, la Dame du ciel, voire la jolie pastoure... Mais cette « confusion » (une notion bien moderne !) ne se retrouve-t-elle pas souvent dans les chansons à Marie ? On parle de « genre parasite », mais suivant que s'exprime Pierre Bec ou Étienne Gilson²², le parasite qui se nourrit de l'autre ne sera pas le même !

20 *Recueil de chansons pieuses du XIII^e siècle*, éd. Edward Järnström et Arthur Långfors, Helsinki, Suomalaisen tiedeakatemia toimituksia, 1927, t. II, n° CXVIII.

21 Christopher Callahan, « Dame polyvalente, glissement registral et contrafacture chez Thibaut de Champagne », *Le Moyen Âge*, 68, 2012/3, p. 581-594.

22 Étienne Gilson, *La Théologie mystique de saint Bernard*, Paris, Vrin, coll. « Études de philosophie médiévale », 1934, chap. « Saint Bernard et l'amour courtois », p. 201 sq. ; Pierre Bec, *La Lyrique française au Moyen Âge (XI^e-XIII^e siècles)*. Contribution à une typologie des genres poétiques médiévaux, Paris, A. et J. Picard, t. I, *Études*, 1977, chap. « Le registre pieux », p. 142-143.

Quant à déduire que Thibaut a une vision particulièrement sombre de son salut²³, ce n'est guère possible, tant les mots de son lai ont quelque chose de formulaire, on pourrait dire de rituel ; et une telle hypothèse se heurtera à une autre chanson où le poète compare amour divin et amour humain. Évidemment, l'amour divin est exalté au-dessus du domaine charnel de l'ici-bas, mais il était moins prévisible que Thibaut en profite pour se vanter de ses très nombreuses conquêtes amoureuses, et cela dans l'envoi encore ! Le trouvère a beaucoup d'humour, il faut s'en souvenir pour éviter de tirer des conclusions anachroniques sur l'esprit fort de notre poète. C'est en ce sens que s'interprète, semble-t-il, le second envoi :

Phelipe, lessiez vostre error !
 Je vos vi ja bon chanteor.
 Chantez et nos dirons desus
 Le chant *Te Deum laudamus*²⁴.

Philippe de Nanteuil-le-Haudouin, vieux compagnon de Thibaut, a souvent penché du côté de la Couronne. C'est le sens de cette « erreur » ici reprochée. Les chansons que nous avons conservées de Philippe sont des débats échangés avec Thibaut et une chanson de prisonnier datant des suites désastreuses de la bataille de Gaza, alors que Thibaut était chef des croisés. Plus que les hypothèses historiques que l'on pourrait avancer pour dater ce texte, nous arrêtera le programme poétique offert par Thibaut à son compère : il s'agit de composer un « son » d'amour et de le transformer en *contrefactum* pieux en changeant les paroles. Ainsi se dessine une sorte de mise en abyme de ce que vient de réaliser Thibaut, entant l'amour divin sur l'amour humain, deux réalités que seule sépare une saison, celle qui fait passer du fruit vert du jardin sentimental au fruit mûr du jardin retrouvé, ou encore, comme le dit une chanson de croisade, de faire succéder à la mort qui clôt la vie une seconde vie (et plus vraie)²⁵.

Ajoutons que cette interprétation du texte, qui n'est nullement exclusive, ne justifie pas de classer les chansons en une succession qui mènerait le poète de la jeunesse ardente à la sage vieillesse, ou de la dame à Notre Dame, comme Axel Wallensköld le fait, en homme de son époque. Rien ne nous autorise, dans l'ordre des chansons que donnent les chansonniers, à transformer la vie du comte-roi en une longue marche vers la conversion et le renoncement, choix existentiel que l'on appuie pourtant sur les textes. Toute une école d'études récentes incline

23 Françoise Ferrand, « Thibaut de Champagne, de l'obsession du mal à la mort du chant », dans Yvonne Bellenger et Danielle Quéruel (dir.), *Thibaut de Champagne. Prince et poète au XIII^e siècle*, Lyon, La Manufacture, coll. « Archives de Champagne », 1987, p. 77-87.

24 *Les Chansons de Thibaut de Champagne*, éd. cit., n° LVIII, envoi VII.

25 *Ibid.*, n° LIII, v. 2.

à penser qu'il y eut des « chansonniers de Thibaut », que le roi-poète lui-même les ait fait réaliser²⁶, ou que ce soient les copistes et leurs mécènes, toutes gens qui n'étaient pas des antiquaires attelés à un devoir mémoriel ou à un goût suranné. Ainsi la tentation biographique que nous rejetons, avec un sourire, lorsque nous la lisons dans les *Grandes Chroniques de France* reparaît, sournoise et inattendue, dans les choix éditoriaux des modernes...

À la décharge de Wallensköld, il n'a fait que suivre les traces d'un troubadour²⁷ qui, jugeant avoir été mal reçu à la cour de Navarre, exhala un chant vengeur contre un souverain dont il espérait une récompense. Selon lui, l'amant-poète s'était mué en vieillard rassis et confit dans sa dévotion. Mais doit-on accorder confiance à un pamphlet, d'autant plus amusant qu'il s'avérerait calomniateur, au moins en partie?

Ce n'est donc pas sa poésie pieuse qui nous aidera à tracer une biographie – ni même une biographie poétique – de Thibaut de Champagne.

146

Ce ne seraient pas davantage les jeux-partis. Là encore les travaux récents y voient un laboratoire poétique fascinant où il est vain de chercher quelque avis personnel alors qu'il s'agit bien plutôt d'un jeu sur l'art, pratiqué entre artistes, devant un public de connaisseurs.

Il ne reste guère, pour diriger l'œuvre du Prince-Poète du côté de l'Histoire, que ses chansons de croisade et le serventois. Mais le serventois n'est pas le *sirventes* troubadouresque. Le terme d'oïl et le terme d'oc n'ont pas la même signification. Le serventois d'oïl peut très bien posséder une mélodie et des traits formels propres, il ne se greffe pas sur un poème préexistant, il ne pratique pas l'esthétique de la rupture; celui de Thibaut se range difficilement dans les trois catégories propres au *sirventes* (personnel, moral, politique ou historique)²⁸, sauf autour de la très vague notion de « morale ». Il s'agit d'une de ces banales satires sur le temps présent, par définition décadent et épouvantable, avec la menace du courroux divin, le couplet anticlérical obligé et le rapprochement inédit, mais significatif, entre la prochaine arrivée de l'Antichrist et la bataille des deux dragons, sortie tout droit du *Roman de Brut*. Nous sommes bel et bien dans la littérature, et si l'on veut utiliser le texte littéraire comme objet de recherche, il convient d'abord de lui conserver sa spécificité.

26 Christopher Callahan, « Pour une historique de la notion de genre dans le lyrisme de langue d'oïl: le témoignage des chansonniers », dans Marie-Geneviève Grosse (dir.), *La Chanson de trouvères. Formes, registres, genres*, Presses universitaires de Valenciennes, 2012, p. 49-61.

27 Paul Meyer, « Les derniers troubadours de la Provence d'après le chansonnier donné à la Bibliothèque impériale par M. Ch. Giraud », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1869, p. 276-279.

28 Suzanne Thiolier-Méjean, *La Poétique des troubadours. Trois études sur le sirventes*, Paris, PUPS, 1994.

Les chansons de croisade, enfin, sont difficiles à dater puisque Thibaut prit la décision de se croiser longtemps avant de la réaliser. L'exhortation au départ mérite des compliments pour son ton énergique, la vigueur de ses accents, le bel enchaînement des arguments. Ce qu'on (re)découvre, c'est la valeur poétique du trouvère. Dans les autres chansons, Thibaut travaille sur l'opposition entre l'amour qui retient et le devoir qui éloigne, thématique parfaitement codifiée. Seul l'emploi du mot « escommenié », parce qu'il renvoie sans doute à l'empereur Frédéric II, peut permettre d'accrocher l'une des trois chansons de croisade au temps de la réalité. Encore est-ce un sous-entendu, un simple cadre lâchement temporel ; la réaction inattendue à tant de turpitude ambiante est la composition d'un chant :

Au tens plain de felonnie,
 D'envie et de traïson,
 De tort et de mesprison,
 Sanz bien et sanz cortoisie
 Et que entre nos baron
 Fesons le siecle empirier,
 Que je voi escommeniër
 Ceus qui plus offrent reson,
 Lors vueil dire une chanson²⁹.

Prêtons attention à ce qu'implique la rime « reson »/« chanson », raisondiscours et raison raisonnante assurément, si l'on n'oublie pas que Thibaut a placé son art sous le signe de l'« autre raison », celle du cœur³⁰, dont la vérité n'est pas celle de la réalité.

Nous ne pouvons non plus ignorer les conditions matérielles du chant, ainsi lorsque le trouvère fait une allusion à sa richesse que nous pouvons croire personnelle :

D'une chose ai au cuer grant soupeçon,
 Et c'est la riens qui plus me fet douter :
 Que tant de genz li vont tout environ.
 Je sai de voir que c'est por moi grever.
 Adés dient : « Dame, on vos veut guiler,
 Ja par amors n'amera riches hom ».
 Més il mentent, li losengier felon,
 Car qui plus a, melz doit amors garder³¹.

²⁹ *Les Chansons de Thibaut de Champagne*, éd. cit., n° LV, exorde.

³⁰ *Ibid.*, n° XXIII, v. 12.

³¹ *Ibid.*, n° XIX, st. 2.

Si Thibaut interprète son chant, on verra, l'espace d'un instant, coïncider le *je* et le *moi* du poète; mais on sait que Thibaut entretenait à sa cour des ménestrels, et les envoyait chanter ses chansons à ses amis ou à sa dame³². Le *je* devenait alors celui du chant, un être pur, débarrassé de tout lien, en qui tout un chacun puisse, le temps de l'exécution, se reconnaître. On peut estimer que ce *je* avait mille fois plus d'importance aux yeux des hommes de ce temps que le clin d'œil passager du « compositeur » à ceux qui le fréquentaient. Ainsi de Gace dont on ne savait rien, on a utilisé le texte pour découvrir qui il avait été; de Thibaut dont on connaissait tant, on a utilisé la vie pour décrypter le texte. Il semble pourtant que le second ait mieux résisté aux investigations des critiques.

148

En conclusion, on adressera un légitime salut au moine anonyme, rédacteur des lignes qui nous servirent d'exergue. Outre sa profonde compréhension du texte, outre son plaisir esthétique à se remémorer ces chansons, un plaisir encore sensible à qui les lit aujourd'hui, cet inconnu sut tracer entre Gace Brulé et Thibaut de Champagne un lien qui s'avère essentiel: c'est l'égale valeur de leur art et la connaissance – doublée d'une réflexion sans fin – que le second possède de l'œuvre du premier.

La date que le chroniqueur assigne aux événements (1236) a suscité chez les modernes des discussions souvent âpres. Cela souligne avec quelle prudence nous devons nous engager dans de telles voies: les « vérités » sont toujours à révéfier, voire à abandonner, comme le furent les datations de l'œuvre de Philippe de Remi, longtemps confondu avec son fils Beaumanoir; ou encore les datations de la « sotte chanson » reléguée à la fin extrême du XIII^e siècle et au XIV^e alors qu'un Robert de Reims, jongleur du début XIII^e siècle, la pratiquait déjà, telle qu'en elle-même nous la redécouvrons.

Gace, dont le chant fuit toute confession, fut l'objet d'une admiration fervente; tout naturellement, nous désirerions connaître l'homme quand, à notre tour, son art nous émerveille. Mais ce n'est pas dans ses strophes que nous trouverons un témoignage de la réalité, ce n'est pas davantage dans la vie de Thibaut que nous trouverons la raison de son art et l'explication de son fonctionnement. Ni le château de cartes des hypothèses qu'édifièrent les travaux anciens ni la croyance romantique en une confiance absolument sincère du *je* lyrique ne sauraient plus être retenus aujourd'hui pour l'étude d'une poétique qui demande au chercheur une longue initiation afin de l'apprécier à sa juste valeur.

32 *Ibid.*, n^oVI, envoi.

ANNEXES

Document 1

Le nom Bruslez/Brullé/Brulez dans les documents féodaux de Champagne :

- *Recueil des actes d'Henri le Libéral, comte de Champagne (1152-1181)*, commencé par John Benton, achevé par Michel Bur, t. I, Paris, de Boccard, 2005, p. 229-230, n° 175 [Troyes, avril 1161] :
[...] *Hujus rei testes sunt: Hatto major, Jacobus de Sancto Martino, Fulco, Oliverus, BOVO BRUSLEZ, Hugo Gerboudus, Hugo mesgicerius.*

Le statut de ce « Bruslez », non signalé par Holger Petersen Dyggve, n'est pas indiqué.

- *Rôle des Fiefs* [1172], § 20, châtellenie de PRUVINO :

n° 1624 *Hugo Brullé ligius*

n° 1625 *Henricus Brullé ligius*

- *Rôle de Blanche d'Artois* [1274-1275], n° 6854, châtellenie de Château-Thierry :

Roberz Brulez : c'est li fiez que Roberz Brulez de Besu tient de mon signor le roy de Navarre [...] de la chatelerie de Chatiau Thierr.

L'identification, par Petersen Dyggve, de ce « Besu » à Bessy (Seine-et-Marne, Tigeaux) est fautive, Bessy n'appartenant pas à la châtellenie de Château-Thierry. Auguste Longnon proposait Bézu-les-Fèves, Bézu-Saint-Germain et Bézu-le-Guerry.

Document 2

« NANTEUIL » dans Auguste Longnon, *Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie*, t. I, *Les Fiefs (1172-1361)*, Paris, 1901 ; *Livre des vassaux du comté de Champagne et de Brie (1172-1122)*, Paris, 1869 ; *Rôle des fiefs du comté de Champagne sous le règne de Thibaut le Chansonnier (1249-1252)*, Paris, 1877 :

- 1) Nanteuil-le-Haudouin, dont les seigneurs prêtaient hommage pour certaines de leurs possessions.

Châtellenie de Châtillon-sur-Marne :

- 2) Nanteuil-la-Forêt (*N. vs. Remis*)

Canton de Reethel :

- 3) Nanteuil-sur-Aisne

Châtellenie d'Oulchy-le-Château :

- 4) Namptheuil-sous-Muret

- 5) Nanteuil-les-Coinci (aujourd'hui Nanteuil-Notre-Dame)

- 6) Nanteuil-sur-Ourcq (canton Neuilly-Saint-Front, aujourd'hui Vichel-Nanteuil)

Châtellenie de Meaux :

- 7) Nanteuil-les-Meaux
- 8) Nanteuil-sur-Marne

Document 3

GACE/Gaço/Gacius/Waces/Waço/Waşço dans les *Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie* (*op. cit.*), présentés selon l'ordre de leur intérêt par rapport à Gace Brulé :

- 1 WAÇON CORDELLE, n° 1797 (*ca.* 1172 : « *heres Waçon Cordelle* »), un roturier ?
- 2 WASÇOZ de Waignori [Vignory], n° 174 (*ca.* 1172)
- 3 GASSES de SERNOY, n° 7472 dans les « *Fiefs de France* » (xiv^e siècle), près de Saint-Just-en-Chaussée.
- 4 WASÇOZ de LACHI, n° 1786 [Lachy] dans la baillie de Sézanne (*ca.* 1172) : « *Waço de Lachi, ligius. De hoc quod debet apud Lachi.* »
- 5 WASÇOZ, n° 2479 (*Feoda magna, ca.* 1201) : « *Petrus de Ermentieres et de eo quod tenet in potestate de Nuilli et de boscho quod fuit Wasco.* »
[Longnon situe Armentières dans la baillie d'Oulchy, près de Neuilly-Saint-Front].
- 6 WAÇON FARINIAU, n° 548 (*Rôle de Thibaut IV*) :
Vassal de Matthieu de Montmorency, *Waçon* possède un bois à *Malli*, lieu identifié tantôt Marly (-le-Roi), tantôt Mareuil-les-Meaux.
- 7 GAÇO de DANCI [Dancy près Trilport], n° 508 (*Rôle de Thibaut IV*) :
« [...] *armiger, tenet de ipso apud Danci [...]. Dominus Johannes de Coupevres tenet de ipso apud Charni [...]. Adans de Vileroi tenet de ipso apud Charni [...]. Gilez de Pressi apud Sanctum Fiacrum de ipso [...].* »
et Gaço de DANTIN, n° 5737 (*Hommage à Thibaut V* [ca. 1265], dans la rubrique Jehan de Charny [Saint-Fiacre, Villeroi, Copenvois *i.e.* Coupvray, près de Lagny]), au bailliage de Meaux. Ce « Dantin », non identifié par Longnon, est sans doute Dancy, si l'on compare n° 508 et n° 5737, l'environnement étant les mêmes Charny, Coupvres et Villeroi. Gace de Dancy (cité en 1250 et 1265) est probablement lié aux Trie, desquels son fief de Dancy est le voisin immédiat.
- 8 VAÇO de TRIE (-le-Port), aujourd'hui Trilport :
 - a) [*Rôles ca.* 1172]
n° 1139 : « *Bartholomeus de Trie ligius et custodiam. Quod habet apud Hermentieres et domus sua de Tria* » [Hermentières près Lizy-sur-Ourcq, voir n° 2479 l'anonyme *feu Wasçoz ca.* 1201 ?]
n° 1140 : « *Vaço de Trie ligius* »
Cf. n° 3424 : « *Bartolomeus de Tria* »

pour n° 3425 : « *Dominus prior de Nantoil* »

Cf. le *Rôle de Thibaut IV, Prioul apud Nantolium*, n° 512 : « *Johannes de Charni armiger, tenet domum que fuit Prioul apud Nantolium [...] Item tenet apud Nantolium magnam domum, de hereditate uxoris et terram des Hantes et usuarium de Medant [forêt du Mant]* »

- b) *Livre des Vassaux*, n° 859 et n° 918 : *Bertelemius de Trie* « liges et garde et ce qu'il a a *Hermentieres* et sa meson de Trie »
- c) *Rôle de Thibaut V* [bailliage de Meaux], n° 5745 : *Petrus de Trie* : « *Pierre de Trie fils feu Gace* est homs liges du segneur de Champagne de XII livres de terre an Nanteil seur Marne et de la moitie de la voerie de Trie le Port »
- d) *Rôle de Thibaut IV* :
n° 693, châellenie d'Oulchy : « *quicquid dominus Guillelmus de Mouteirs [Monthiers] tenet de ipso Guidone et feodum Johannis de Marci et feodum quod Henricus de Ulcheio tenet apud Pernant [...] et feodum domini Berneré de Sommellan et feodum domine de Hauteverne et feodum fratris domini Gaconis de Trie* »
n° 516 : *Dominus Gaco de Tria* « *tenet in pressoriis, gallinis, pratis, XII. libratis terre. Debet gardam per mensem* ».
n° 546, garant de Pierre de Lihou : « *Dominus Petrus de Luost [Lihou, Mareuil-les-Meaux] tenet de eschasura Domini Guillelmi de Marolio, fratris sui, domum Rooignon [La Haute Maison, Seine-et-Marne] cum appendiciis et medietatem nemoris de Luost. Dominus Gacius de Trie, Albericus de Montretost [aujourd'hui quartier de Saint-Cloud] dominus Symon de Sancto Suppleto, plegii sunt [...]* »
n° 549 : « *Relicta domini Guidonis de Raroi [près de Lizy-sur-Ourcq] tenet de haereditate sua apud Triam [Trilport] [...] et apud Lariniacum [...]* *Dominus Guillelemus patruus suus tenet de ipsa id quod habet apud Triam et dominus de Johannes de Pouancy [Poincy]. Dominus Gaço tenet de ipsa domum et nemus de Joogni [lieu non identifié]* »

TABLE DES MATIÈRES

Introduction : position du problème Élisabeth Gaucher-Rémond & Véronique Dominguez-Guillaume	7
---	---

PREMIÈRE PARTIE

HISTORIOGRAPHIE : THÉORIES ET NOTIONS

MÉTHODE ET IDÉOLOGIE

Nouvelles méthodes pour textes anciens : le <i>Joseph</i> de Robert de Boron et la querelle de la <i>New Philology</i> Patrick Moran.....	29
Réalisme et idéologie dans le <i>Guillaume de Dole</i> de Jean Renart : pour un changement de paradigme herméneutique Philippe Haugeard.....	43

AFFAIRES DE STYLES, QUESTIONS DE GENRE

Prolégomènes à toute critique des stéréotypes de la littérature médiévale : l'oiseau voleur dans <i>L'Escoufle</i> de Jean Renart Jean-Jacques Vincensini.....	63
Registre, style et manière dans la lyrique médiévale : les poèmes lyriques de Guillaume de Machaut et les doctrines médiévales des styles Ludmilla Evdokimova.....	75
La chanson de geste : une expérience critique, une expérience de la critique Jelle Koopmans	87

RECONSIDÉRER L'HOMME ET L'ŒUVRE

Philippe de Thaon le <i>coadunator</i> Vladimir Agrigoroaei	103
Entre « cil qui l'escrist » et « cil qui fist » : de l'influence de Guiot sur Chrétien de Troyes dans <i>Le Chevalier au lion</i> Anne Rochebouet.....	123
Le <i>je</i> des trouvères et les interprétations biographiques : les exemples contrastés de Gace Brulé et Thibaut de Champagne Marie-Geneviève Grossel	137

SECONDE PARTIE

« EXPÉRIENCES CRITIQUES » : ÉTUDES DE CAS

MATIÈRE OU MANIÈRE ? LE ROMAN ARTHURIEN

La réception de la matière de Bretagne dans les romans en prose : Histoire(s) de sources et construction générique	
Hélène Bouget	157
« Deux sœurs qui ne sont pas sœurs » : le procès critique de la « fausse Guenièvre »	
Nathalie Koble	171
Le roman arthurien tardif en prose : un corpus négligé et réhabilité ?	
Pour un parcours critique et historiographique du Moyen Âge à nos jours	
Christine Ferlampin-Acher	187

HISTOIRES DE LA LYRIQUE

256	« L'amour courtois » : heurs et malheurs d'une notion critique	
	Michèle Gally	203
	Jaufré Rudel et l' <i>amor de lonh</i> , de Diez à aujourd'hui	
	Walter Meliga	217
	Froissart, un poète à la mode de son temps. Réception de Froissart poète au XIX ^e siècle : entre érudition et fiction	
	Patricia Victorin	231
	Table des matières	255